

Restauration de la nature : la loi trouve un chemin

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION AVEC AFP

21 juin 2023



Sujet de controverse ces derniers mois, la proposition de règlement vise à restaurer les écosystèmes, les habitats et les espèces dans l'ensemble des zones terrestres et marines de l'UE.

Les ministres de l'Environnement des 27 Etats membres de l'Union européenne ont trouvé mardi 20 juin à Luxembourg une approche commune concernant la proposition de règlement sur la restauration de la nature, a annoncé la présidence suédoise du Conseil de l'UE. Cette « orientation générale » servira au Conseil de mandat de négociation avec le Parlement européen, qui doit pour sa part encore s'accorder sur une position commune. Sujet de controverse ces derniers mois, la proposition de règlement vise à restaurer les écosystèmes, les habitats et les espèces dans l'ensemble des zones terrestres et marines de l'UE. Le texte de la Commission demande notamment aux Etats membres de mettre en place des mesures de restauration couvrant, d'ici à 2030, au moins 20 % des

zones terrestres et marines de l'UE et, à terme, d'ici à 2050, l'ensemble des écosystèmes ayant besoin d'être restaurés.

Par rapport à la proposition initiale de Bruxelles, l'accord des Vingt-Sept offre davantage de flexibilité sur les modalités d'application. Alors que les exigences de non-détérioration (maintien en bon état) sur de vastes zones naturelles, y compris hors des aires protégées Natura 2000, soulevaient de vives résistances, le compromis prévoit l'obligation de prendre des mesures, mais sans contrainte de résultat.

Surtout, de nombreux assouplissements ont été ménagés sur les obligations spécifiques à chaque type d'écosystème (espaces verts en ville, réhumidification des tourbières, forêts, éléments à haute biodiversité sur les terres agricoles...), et les États ont ajouté une dérogation pour l'installation de projets d'énergies renouvelables ou d'infrastructures de défense. « En ce qui concerne les éléments paysagers à haute diversité dans les écosystèmes agricoles, tels que les haies, les rangées d'arbres, les parcelles, les fossés, les étangs ou les arbres fruitiers, le Conseil a ajouté la possibilité de concentrer les mesures sur celles qui sont nécessaires à la préservation de l'environnement », précise le Conseil européen.

Au Parlement européen, la droite et l'extrême droite s'opposent farouchement à un texte qu'ils jugent susceptible de menacer la production agricole, de saper la sécurité alimentaire de l'UE, fragilisant l'agriculture et la pêche européennes. Si les eurodéputés conservateurs du PPE (droite), première force du Parlement, ont échoué la semaine dernière à le rejeter, il fera l'objet d'un vote serré en séance plénière en juillet, au risque de compromettre les futurs pourparlers entre États et eurodéputés pour le finaliser.